

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Sources de Lumière

ROUGON

Plan local d'Urbanisme



Changements de destination autorisés en
zones A et N

Document 4-1-6

Prescription du PLU par DCM du 25/10/2011


Arrêt du PLU par DCC du 04/02/2019

Approbation du PLU par DCC du



Les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifiés aux plans graphiques :

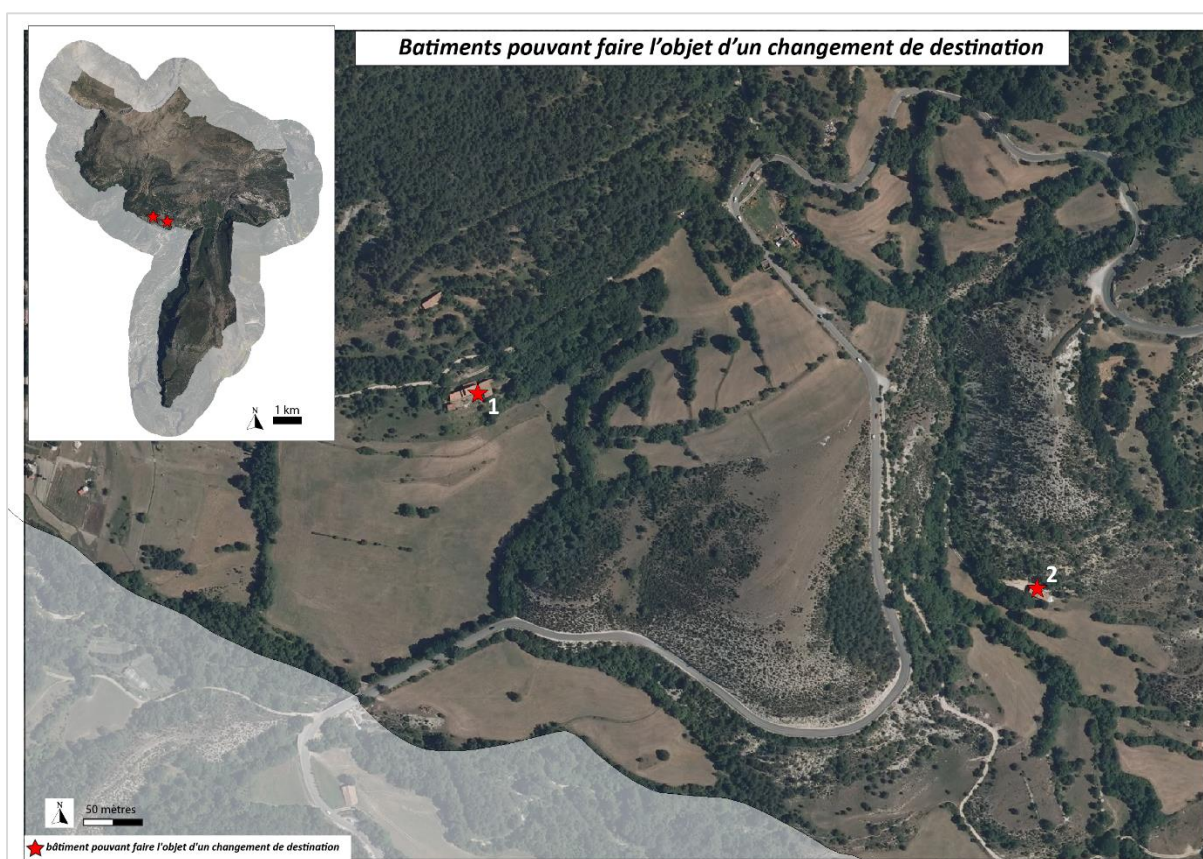
L'article L151-11 du code de l'urbanisme dispose : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut : (...) 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.»

| | Intitulé | représentation graphique |
|--|---|---|
| | Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination définis par l'article R151-35° du code de l'urbanisme |  |

- ↪ Il est rappelé que la capacité de l'assainissement devra correspondre à la destination du bâtiment en accord en avec la réglementation du Service Public d'Assainissement Non Collectif, et que la défense incendie devra être assurée.
- ↪ Aucune extension des bâtiments n'est autorisée.

Les caractéristiques, la localisation et les changements de destination autorisés pour chaque bâtiment identifié sont explicités ci-après.

- ✎ À l'instruction, le changement de destination sera soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF).
- ✎ À l'instruction, le changement de destination sera soumis, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).



↪ La numérotation sur la cartographie ci-dessus, renvoie aux fiches ci-après.

Table des matières

| | |
|---------------------------|---|
| 1. La Grande Bastide..... | 5 |
| 2. La Bergerie..... | 6 |

1. La Grande Bastide

| Dénomination | Situation cadastrale | Zonage du PLU | Destination autorisée |
|---------------------|----------------------|---------------|--|
| ★ La Grande Bastide | 1451 – 1452 | Zone A | <ul style="list-style-type: none"> • agritourisme, • hébergement hôtelier de type chambres d'hôtes, • habitation, • restauration, • artisanat, • bureaux et services, • salle d'exposition, séminaires, • équipement d'intérêt collectif et de service public. |



2. La Bergerie

| Dénomination | Situation cadastrale | Zonage du PLU | Destination autorisée |
|---------------|----------------------|---------------|--|
| ★ La Bergerie | 1341 | Zone A | <ul style="list-style-type: none"> habitation |





*